

ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUE

Panorama des droits humains

VUE D'ENSEMBLE

BUT DE L'ACTIVITÉ

- Les élèves reformulent certains droits humains avec leurs propres mots.
- Les élèves perçoivent les liens entre les droits humains et leur vie quotidienne.
- Les élèves discutent des conséquences que le non-respect des droits humains peut avoir pour elles et eux.
- Les élèves expliquent comment les droits humains peuvent être protégés et comment ils et elles peuvent s'engager pour défendre leurs droits et ceux des autres.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

ET LIENS AVEC LE PER :

FG 35 – FG 38 – SHS 34.

L'élève apprend à expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues. Il ou elle apprend à reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social. L'exercice permet à l'élève de saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique.

MATIÈRES SUGGÉRÉES

Sciences humaines et sociales :
Histoire, Citoyenneté Formation générale

PUBLIC CIBLE :

9^e-11^e HarmoS (12-15 ans)

DURÉE :

60-135 minutes

DIFFICULTÉ :

moyen

FORMES SOCIALES :

travail à deux ou en groupe, plénum

MATÉRIEL :

- fiches didactiques 1-7
- bloc de papier ou flipchart
- exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

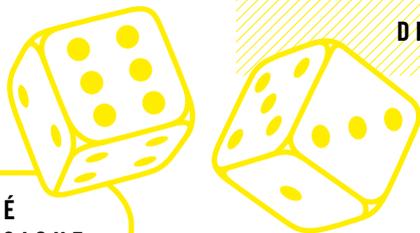
DESCRIPTION

Par petits groupes, les élèves réfléchissent et discutent à propos des droits humains. Grâce à différents « postes », les groupes se focalisent sur un droit spécifique et sont orientés dans leurs réflexions par un questionnaire.

- Veuillez vous référer à la page suivante pour le déroulement détaillé de l'activité.

COMMENTAIRE

Les sujets peuvent donner lieu à des questions nécessitant un approfondissement (par exemple sur la relation entre la discrimination et la liberté d'opinion). Vous trouverez des informations pour y répondre sur le site internet d'Amnesty International : www.amnesty.ch/fr/themes


**ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUE**
DÉROULEMENT
ÉTAPE 1 — 10 MINUTES
ORGANISER

Présentez le panorama constitué des sept postes thématiques. Séparez la classe en formant des binômes ou des petits groupes d'élèves.

ÉTAPE 2 — 30-90 MINUTES
TRAVAIL PAR POSTE THÉMATIQUE

Les élèves prennent connaissance du matériel disponible pour chaque poste (images, dessins humoristiques, portraits, vidéos en option) via les fiches «clés en main» et répondent aux questions. Les résultats peuvent être notés sur des flipcharts ou des feuilles volantes.

Selon le rythme de travail et le temps à disposition, chaque groupe pourra éventuellement traiter plusieurs sujets.

ÉTAPE 3 — 20-30 MINUTES
PRÉSENTATION

Les groupes exposent leurs réflexions à la classe. Les réponses apportées à la question «Que puis-je faire moi-même pour que ce droit humain soit respecté?» peuvent être complétées par les autres élèves et par l'enseignant·e. Cela permettra de dresser une liste d'actions à la portée de chacun·e. → VOIR GRAPHIQUE 1

LISTE DES POSTES THÉMATIQUES

- **POSTE 1 : TOUS LES ÊTRES HUMAINS SONT LIBRES ET ÉGAUX**
Article 1 de la DUDH : liberté, égalité, fraternité
Article 2 de la DUDH : interdiction de la discrimination
- **POSTE 2 : C'EST MA VIE PRIVÉE !**
Article 12 de la DUDH : droit à la sphère privée
- **POSTE 3 : OBJECTIF : SAUVER SA PEAU**
Article 14 de la DUDH : droit d'asile
- **POSTE 4 : MES CROYANCES, MA RELIGION**
Article 18 de la DUDH : liberté de pensée, de conscience et de religion
- **POSTE 5 : MON OPINION ET LA TIENNE**
Article 19 de la DUDH : liberté d'opinion et d'information
- **POSTE 6 : DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES !**
Article 23 de la DUDH : droit au travail et à un juste salaire
- **POSTE 7 : GYMNASSE, ÉCOLE PROFESSIONNELLE, 12^E ANNÉE ?**
Article 26 de la DUDH : droit à l'éducation

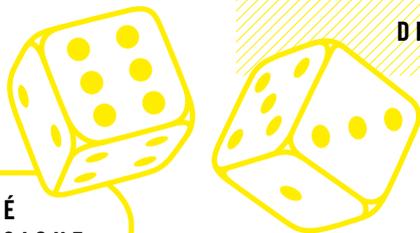
**GRAPHIQUE
1**

CE QUE JE PEUX FAIRE POUR LES DROITS HUMAINS :	LES PERSONNES QUI PEUVENT M'AIDER À LE FAIRE :
Développer mon esprit critique	Enseignant·e·s
Ne pas détourner les yeux des situations injustes	Parents
M'informer	Ami·e·s
Adopter une attitude respectueuse et ouverte envers tout le monde	Travailleur social ou travailleuse sociale de l'école
Chercher de l'aide	Ligne d'aide 147 – ciao.ch
...	...

ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUE

RÉFÉRENCES

1. **SRF.** (2016). Hautfarbe als Handicap – der tägliche Kampf des Mohamed Wa Baile. Récupéré de : <http://www.srf.ch/play/tv/kulturplatz/video/hautfarbe-als-handicap-der-taegliche-kampf-des-mohamed-wa-baile?id=5d1e-c19a-5b1c-43e4-a2d0-49b22b8e75a8>
2. **CONFÉDÉRATION SUISSE - OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS).** (Consulté en 2017). Egalité entre les femmes et les hommes. Récupéré de : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes.html>
3. **PINK CROSS.** (2015). Repräsentative Umfrage 2014. Récupéré de : <http://www.pinkcross.ch/recht/umfrage-2014>
4. **CONFÉDÉRATION SUISSE – COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME (CFR).** (Consulté en 2017). Exemples tirés de la jurisprudence. Récupéré de : <http://www.ekr.admin.ch/themes/ff184.html>
5. **AARGAUER ZEITUNG.** (2014). Nun spricht Sexting-Opfer: Mit Popsänger Justin Bieber fing alles an. Récupéré de : <https://www.aargauerzeitung.ch/aargau/kanton-aargau/nun-spricht-sexting-opfer-mit-popsaenger-justin-bieber-fing-alles-an-128054239>
6. **PRO JUVENTUTE.** (Consulté en 2017). Législation. Récupéré de : <https://www.147.ch/Legislation.864.0.html?&L=1>
7. **FACTEUR DE PROTECTION D.** (2016). Violation de l'article 8 de la CEDH en raison de bases légales insuffisantes en matière de surveillance par une assurance. Récupéré de : <http://www.facteurdeprotection-d.ch/arret-courea-dh-du-18-10-2016>
8. **CONSEIL SUISSE DES ACTIVITÉS DE JEUNESSE (CSAJ).** (2016). Kurzfilme « Unsere Wünsche ». Récupéré de : <http://www.sajv.ch/projekte/speak-out/kurzfilme-unsere-wuensche>
9. **POUR PLUS D'INFORMATIONS AINSI QU'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE QUI SE FOCALISE SUR DES REFUGIÉ·E·S CÉLÈBRES : AMNESTY BELGIQUE.** (2016). Dossier pédagogique 2016 – La migration ici et ailleurs. Récupéré de : <https://jeunes.amnesty.be/jeunes/le-coin-des-profs/nos-dossiers-pedagogiques/dossierpeda2016>
10. **HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR).** (Consulté en 2017). Aperçu statistique. Récupéré de : <http://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>
11. **SRF.** (2016). Ein Leben mit Kopftuch: « Ich bin keine Terroristin ». Récupéré de : <https://www.youtube.com/watch?v=o5kXZ3BTuIA>
12. **TOUTES LES DONNÉES : CONFÉDÉRATION SUISSE – OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS).** Religions. Récupéré de : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/religions.html>
13. **TAGES ANZEIGER.** (2017). Burkaverbot trifft vor allem Schweizerinnen. Récupéré de : <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Burkaverbot-trifft-vor-allem-Schweizerinnen/story/18453008>
14. **SRF.** (2015). Der Hölle entronnen – Cartoonist Hani Abbas zeichnet weiter. Récupéré de : <https://www.srf.ch/play/tv/kulturplatz/video/der-hoelle-entronnen---cartoonist-hani-abbas-zeichnet-weiter?id=f281a621-ffab-4fa5-bf86-b9afee8428ed> ; Amnesty Suisse. (2017). L'espoir au bout du crayon. Récupéré de : <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/magazine-amnesty/2017-2/hani-abbas-dessinateur-syrie>
15. **AMNESTY SUISSE.** (2017). Turquie: pouvoir renforcé, presse laminée. Récupéré de : <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/magazine-amnesty/2017-2/opinion-turquie-pouvoir-renforce-presse-laminee>
16. **AMNESTY INTERNATIONAL.** (2017). Amnesty International Rapport 2016/17. Récupéré de : <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/rapport-amnesty>
17. **HUMANRIGHTS.CH.** (Consulté en 2016). La norme pénale contre le racisme (art. 261bis du CP). Récupéré de : <https://www.humanrights.ch/fr/dossiers-droits-humains/racisme/racisme-en-suisse/constitution-et-lois/norme-penale-contre-racisme-art-261bis-cp>
18. **HUMANRIGHTS.CH.** (2017). Le Tribunal fédéral confirme que l'affiche de l'UDC sur les Kosovars était discriminante. Récupéré de : <https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/racisme/jugement/direction-udc-condamnation-discrimination-raciale>
19. **DIAKONIE DEUTSCHLAND.** (2012). Jungs in sozialen Berufen. Récupéré de : <https://www.youtube.com/watch?v=2oFUWqJdlso>
20. **CONFÉDÉRATION SUISSE – OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS).** (Consulté en 2017). Pauvreté. Récupéré de : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete-pauvrete-et-privations-materielles/pauvrete.html>
21. **CONFÉDÉRATION SUISSE – BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES (BFEG).** (Consulté en 2017). Plateforme égalité salariale. Récupéré de : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/plateforme-egalite-salariale.html>
22. **CONFÉDÉRATION SUISSE – SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE (SECO).** (2014). Protection des jeunes travailleurs. Récupéré de : https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Broschuren/jugendarbeitsschutz--informationen-fuer-jugendliche-bis-18-jahr.html
Règles valables hors des vacances scolaires.

**ACTIVITÉ
PÉDAGOGIQUE**

23. **AARGAUER ZEITUNG.** (2016). Lehrlingschef schickt Sex-SMS an Lehrtochter – diese wehrt sich. Récupéré de: <https://www.aargauerzeitung.ch/aargau/kanton-aargau/lehrlingschef-schickt-sex-sms-an-lehrtochter-diese-wehrt-si-ch-130745818>
24. **UNICEF.** (Consulté en 2016). Primary Education – Current Status + Progress. Récupéré de: <https://data.unicef.org/topic/education/primary-education/#>
25. **HSBC.** (2016). USA the Top Choice for University Abroad. Récupéré de: <http://www.hsbc.com/-/media/hsbc-com/newsroomassets/2016/pdfs/usa-the-top-choice-for-university-abroad.pdf>
26. **SWISSUNIVERSITIES.** (2016). Studying in Switzerland 2016/2017. Récupéré de: <https://www.swissuniversities.ch/fr/publications/documents-et-rapports>

MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUETous les êtres humains
sont libres et égauxPOSTE 1 – ARTICLES 1 & 2
CONSIGNES

1. Lis les articles 1 et 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reformule ces droits humains avec tes propres mots.
2. Y a-t-il en Suisse des groupes de personnes qui ne sont pas traités à égalité avec les autres? Lesquels? Pour quelles raisons cela arrive-t-il? Qu'en penses-tu?
3. Que se passe-t-il quand ces droits ne sont pas respectés? En groupe, trouvez des exemples...
 - a. ... dans votre quotidien (école, sorties, recherche d'apprentissage...).
 - b. ... dans le passé.
4. Lis l'encadré sur Mohamed. Pourquoi s'engage-t-il? Que veut dire la citation? Quel pourrait être le point de vue des forces de l'ordre?
5. Qui peut agir pour que ces droits humains soient mieux protégés?
6. Que peux-tu faire toi-même pour protéger ces droits? À qui peux-tu t'adresser quand tu as l'impression qu'on ne les respecte pas?

SAVAIS-TU QU'EN SUISSE ...

- des personnes sont fréquemment contrôlées par la police uniquement parce qu'elles ont une peau foncée?
- moins de 30% de nos représentant·e·s politiques sont des femmes?²
- sept personnes sur dix pensent que les couples homosexuels doivent pouvoir se marier?³

MOHAMED

Originaire du Kenya, Mohamed vit depuis 16 ans en Suisse. Il est marié à une Suissesse, habite à Berne et prend tous les jours le train pour se rendre à son travail à Zurich. La police lui demande régulièrement ses papiers d'identité. Pour Mohamed, la seule raison à cela est la couleur de sa peau. Son expérience lui montre que les personnes à la peau bronzée sont plus souvent contrôlées par les autorités et il trouve cela profondément injuste. Mohamed écrit des pièces de théâtre et souhaite se servir de ce moyen pour attirer l'attention, en Suisse, sur le sujet de l'égalité de traitement.

Sa devise: « Lorsque l'injustice devient légale, c'est un devoir de s'insurger ».¹

ACTUELLEMENT

En Suisse, les manifestations de racisme sont interdites dans l'espace public. Une sommelière a été condamnée à une amende de 500 francs après avoir refusé à deux reprises de servir trois personnes d'origine africaine et les avoir chassées du restaurant en leur disant que les Noir·e·s n'y étaient pas accepté·e·s.⁴

MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUE

C'est ma vie privée !

POSTE 2 – ARTICLE 12
CONSIGNES

1. Lis l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reformule ce droit humain avec tes propres mots.
2. As-tu l'impression que ta sphère privée est respectée? As-tu déjà dû la défendre contre des intrusions?
3. Lis l'histoire de Luca et la BD « La réalité toute nue » : <http://www.thewebsters.ch/fr/histoires/8>
Qu'est-ce que l'histoire de Luca et cette BD ont à voir avec les droits humains?
4. Que peux-tu faire quand...
 - a. ... quelqu'un s'approche trop près de toi ou veut te toucher sans ton consentement?
 - b. ... quelqu'un veut que tu lui envoies un selfie intime?
 - c. ...un-e ami-e n'arrête pas de se faire insulter sur Instagram?

SAVAIS-TU...

- que les sites internet www.147.ch et ciao.ch aident les jeunes en cas de problèmes ou de questions?
- que la loi interdit aux jeunes de moins de 16 ans d'échanger des selfies dénudés, par mesure de protection?⁶
- que tu peux décider à qui tu montres tes photos en réglant les paramètres de confidentialité de ton compte Instagram, Snapchat ou Facebook et qu'en plus, tu peux utiliser ces applications en masquant ton numéro de téléphone?

LUCA

C'est par un groupe Facebook sur Justin Bieber que Luca, 17 ans, a fait connaissance avec Jan. Ils se sont rencontrés à Zurich avec d'autres fans du chanteur et ils ont échangé leur numéro de portable. Luca ne sait pas que Jan a en réalité 22 ans. Très vite, il veut revoir Luca et lui demande de lui envoyer des selfies intimes. Luca refuse et Jan devient menaçant. Luca ne se laisse pas faire et efface son numéro de téléphone.

Un de ses amis a eu moins de chance : Jan l'a forcé à avoir des relations sexuelles avec lui. L'ami de Luca le dénonce à la police. Jan risque jusqu'à 15 ans de prison.⁵

ACTUELLEMENT

À Zurich, suite à un grave accident, une femme souffrait de maux de tête terribles qui l'empêchaient de travailler. La compagnie d'assurance ne l'a pas crue et a engagé des détectives pour l'espionner afin de savoir si elle mentait. Les détectives l'ont filmée et photographiée à son insu. Un tribunal international a estimé que la compagnie d'assurance n'avait pas le droit de le faire et la femme a été indemnisée.⁷

MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUE

Objectif : sauver sa peau

POSTE 3 – ARTICLE 14
CONSIGNES

1. Lis l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reformule ce droit humain avec tes propres mots.
2. Connais-tu une personne réfugiée en Suisse parce que son pays est en guerre ou parce qu'elle y était menacée?
3. Imagine que tu doives fuir ton pays du jour au lendemain avec tes parents. Discutez en groupe :
 - a. Où iriez-vous?
 - b. Comment imaginez-vous votre vie sur les routes de l'exil? Qu'est-ce qui vous manquerait le plus?
 - c. Comment imaginez-vous votre vie dans un autre pays? Qu'aimeriez-vous y trouver?
4. Regarde la vidéo de Sumayo, Esmatullah, Ali, Shukrollah et Khalil. Que souhaitent-ils? Penses-tu qu'ils l'obtiendront? Ou connais-tu des situations où ce n'est pas le cas?

→ Découvrez via la vidéo « Respekt – Speak out! » ce que ces jeunes espèrent trouver en Suisse :
<http://bit.ly/2qwhytu> (1'04'')⁹
5. Que peux-tu faire toi-même pour les réfugié-e-s?

SUMAYO, ESMATULLAH,
ALI, SHUKROLLAH ET KHALIL

« Nous aussi, nous aimerions être traités avec respect », disent Sumayo, Esmatullah, Ali, Shukrollah et Khalil, cinq jeunes gens qui ont fui leur pays pour se réfugier en Suisse. Dans le cadre du projet « SPEAK OUT! » mené par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), ils prennent la parole pour être entendus sur les difficultés vécues depuis leur décision de partir, leurs parcours et leur intégration en Suisse. Les cinq sont partis sans leurs parents et sont accueillis en Suisse en tant que MNA (mineurs non accompagnés).

ACTUELLEMENT

À Fribourg, des jeunes Suisse-sse-s et des jeunes issu-e-s de la migration ont monté un projet d'échange. Ensemble, ils ont fondé un espace de rencontre baptisé « La Red ». Des personnes ayant grandi en Suisse ou vivant ici depuis longtemps peuvent y nouer des contacts avec les jeunes nouvellement arrivé-e-s. Les réfugié-e-s peuvent ainsi apprendre le français et l'allemand. À leur tour, ils et elles offrent des cours de couture ou enseignent leur propre langue.

SAVAIS-TU...

- qu'Albert Einstein, Mika et Bob Marley étaient eux aussi des réfugiés?⁹
- qu'en 2017, près de 65 millions de personnes sont enregistrées comme déplacées par l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)?¹⁰
- que la Suisse n'a pas le droit de renvoyer une personne dans son pays d'origine alors qu'elle risque d'y subir des menaces ou des persécutions? Cette personne peut alors demander à la Suisse de la reconnaître comme étant un-e réfugié-e.

MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUE

Mes croyances, ma religion

POSTE 4 – ARTICLE 18
CONSIGNES

1. Lis l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reformule ce droit humain avec tes propres mots.
2. Oses-tu manifester ta religion ou tes convictions dans les différentes situations de ta vie quotidienne? Connais-tu des personnes qui ont eu des ennuis à cause de leurs croyances? Peux-tu imaginer ce que tu ressentirais à leur place? Discutez en groupe à ce sujet.
3. Que se passe-t-il pour les personnes ou les groupes lorsque ce droit n'est pas respecté? Trouve des exemples...
 - a. ... dans ton quotidien (école, recherche d'apprentissage, groupe d'ami·e·s).
 - b. ... dans le passé.
4. As-tu déjà voyagé dans un pays où la plupart des gens sont musulmans, bouddhistes ou juifs? Que souhaiterais-tu si tu habitais un tel pays?
5. Penche-toi sur l'histoire de Fathima. Quelles difficultés rencontre-t-elle dans sa vie quotidienne?
6. Penses-tu qu'il doit y avoir des limites à l'expression de la foi religieuse et des convictions personnelles?
7. Que peux-tu faire pour que tout le monde – toi y compris – ait le droit de pratiquer librement sa religion? Et à qui peux-tu t'adresser lorsque ce droit n'est pas respecté?

FATHIMA

« En ce moment, j'ai vraiment besoin d'avoir confiance en moi comme jamais auparavant. Car pour une femme voilée, la vie quotidienne devient toujours plus difficile. Pas seulement en Suisse, mais partout dans le monde », raconte Fathima avec une pointe d'accent bernois. Fathima a 29 ans et elle est Suissesse. Mais elle ne cesse d'entendre: « Tu n'as rien à faire ici ». Simplement parce qu'elle est musulmane et porte le voile. « Je fais partie de la société suisse. Et j'aimerais qu'on m'accepte comme je suis. »¹¹

ACTUELLEMENT

Depuis juillet 2016, le canton du Tessin interdit aux femmes de porter la burka dans l'espace public. Ce qu'on appelle burka est un vêtement qui dissimule la totalité du corps. Il est porté par certaines femmes musulmanes. Depuis l'introduction de cette loi au Tessin, quelques femmes ont dû payer une amende pour avoir refusé d'ôter leur burka.¹³

SAVAIS-TU QU'EN SUISSE...

- une personne sur quatre déclare n'avoir pas de religion?
- cinq personnes sur cent sont de confession musulmane?
- toutes les grandes religions du monde sont représentées?¹²

MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUE

Mon opinion et la tienne

POSTE 5 – ARTICLE 19
CONSIGNES

1. Lis l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reformule ce droit humain avec tes propres mots.
2. As-tu l'impression que ton entourage ne prend pas tes opinions suffisamment au sérieux? T'arrive-t-il de ne pas oser dire ce que tu penses? Discutez ensemble à ce sujet. Réfléchissez à des situations à l'école, à la maison, dans votre groupe d'amis.
3. Que se passe-t-il pour les personnes ou les groupes lorsque ce droit n'est pas respecté? Trouve des exemples...
 - a. ... dans un autre pays (regarde dans la colonne de droite).
 - b. ... dans ton quotidien.
4. La liberté d'opinion et d'expression signifie-t-elle que tu peux dire tout qui te passe par la tête? Y a-t-il à ton avis des choses qu'on ne doit pas dire en public? Pourquoi? Réfléchissez ensemble à l'exemple ci-contre.
5. Que peux-tu faire pour la liberté d'opinion? À qui peux-tu t'adresser lorsque ton opinion n'est pas respectée?

SAVAIS-TU...

- qu'en Turquie, plus de 100 journalistes étaient en prison en juin 2017?¹⁵
- qu'en Chine, il est quasiment impossible de consulter Instagram, Facebook et Twitter? Le gouvernement a bloqué l'accès à ces sites, ainsi qu'à des milliers d'autres.¹⁶
- qu'en Suisse, injurier une personne ou un groupe sur internet est punissable par la loi?¹⁷

HANI

Lorsque les manifestations antigouvernementales ont débuté en Syrie (2011), Hani était un dessinateur de presse reconnu. Il cherchait à exprimer la souffrance des gens et s'engageait pour une société plus libre et plus juste. Il publiait ses dessins humoristiques sur Facebook jusqu'au jour où le gouvernement a bloqué son profil Facebook. Peu après, un de ses amis journalistes a été assassiné. « Tu dois t'enfuir d'ici », lui ont conseillé ses proches suite à cet événement. Hani vit aujourd'hui à Genève, où il continue à dessiner pour la paix et la liberté d'expression. Selon lui, « aucune opinion ne justifie le meurtre ».¹⁴

ACTUELLEMENT

Deux membres d'un grand parti politique suisse ont été condamnés à une amende. Ils avaient fait paraître sur internet et dans les journaux une annonce où on pouvait lire: « Des Kosovars poignardent un Suisse! ». La version allemande de cette annonce était équivoque – on pouvait aussi lire « Les Kosovars poignardent les Suisses! ». C'est pour cette raison que la Tribunal fédéral – la plus haute instance juridique suisse – a estimé que l'annonce encourageait les stéréotypes et la discrimination, et que les limites de la liberté d'expression avaient été dépassées.¹⁸

MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUEDes conditions
de travail équitables !POSTE 6 – ARTICLE 23
CONSIGNES

1. Lis l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reformule ce droit humain avec tes propres mots.
2. Peux-tu choisir librement la profession qui te plaît ? Penses-tu que tout le monde en Suisse ait cette chance ? Discutes-en avec ton groupe.
3. Que comprends-tu par « conditions de travail convenables » et que veut dire pour toi un « salaire satisfaisant » ? Quelles conditions de travail n'accepterais-tu en aucun cas ?
4. Connais-tu des personnes qui reçoivent un salaire trop bas ou qui travaillent dans de mauvaises conditions ? Pourquoi à ton avis ? Discutez en groupe d'exemples en Suisse ou à l'étranger.
5. Que peux-tu faire pour que d'autres personnes aient de meilleures conditions de travail ?
6. Comment pourrais-tu te défendre si l'entreprise qui t'a engagé-e pour un apprentissage ou un stage t'imposait de mauvaises conditions de travail ?

SAVAIS-TU QU'EN SUISSE ...

- un demi-million de personnes sont considérées comme pauvres ?²⁰
- une femme gagne chaque mois près de 600 francs de moins qu'un homme pour le même travail ?²¹
- si tu as moins de 15 ans, tu n'as pas le droit de travailler plus de trois heures par jour et plus de neuf heures par semaine ?²²

OLIVER

« Ce que j'aime faire pendant mes loisirs ? Des graffs, du rap... et faire rire les enfants », raconte Oliver. Contrairement à ses amis, Oliver travaille dans une structure d'accueil pour les jeunes enfants. La plupart de ses collègues sont des femmes, et d'ailleurs, la plupart des professionnel·le·s de ce domaine le sont. Pour cette raison, beaucoup de personnes pensent encore qu'il s'agit d'une profession « réservée aux femmes ». Il n'existe pas de profession qui soient réservées uniquement aux hommes ou uniquement aux femmes. Les garçons et les filles doivent pouvoir choisir le métier qui leur plaît, se former pour ce métier et l'exercer librement. Pourtant, dans les faits, on voit que la réalité est encore différente : « Je pense que beaucoup n'osent tout simplement pas [choisir le métier qui leur plaît] », dit Oliver.¹⁹

ACTUELLEMENT

En Suisse, un maître d'apprentissage a été condamné à une peine-amende de 500 francs et à une amende conditionnelle de 5100 francs. Il avait envoyé à son apprentie de 17 ans plusieurs SMS avec du contenu à caractère sexuel et lui avait proposé de l'argent si elle acceptait d'avoir des rapports sexuels avec lui. Le maître d'apprentissage l'avait également menacée de perdre sa place si elle parlait de cela à quelqu'un. La justice suisse a jugé qu'il s'agissait de harcèlement sexuel au travail et a condamné ce maître d'apprentissage.²³

MATÉRIEL
PÉDAGOGIQUEGymnase,
école professionnelle, 12^e année ?POSTE 7 – ARTICLE 26
CONSIGNES

1. Lis l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Reformule ce droit humain avec tes propres mots.
2. À ton avis, qu'est-ce que l'école devrait apprendre aux élèves? À quoi ressemble l'école parfaite? Discutez-en en groupe.
3. Penses-tu qu'en Suisse, tous les enfants ont les mêmes chances d'aller au gymnase ou de faire un apprentissage? Y a-t-il des personnes ou des catégories de personnes pour qui c'est plus difficile? Pourquoi?
4. Qui pourrait changer cela et faire en sorte que tous les enfants et les jeunes de Suisse aient accès aux mêmes possibilités de formation?
5. Peux-tu participer aux décisions concernant les branches que tu étudies en classe ou l'organisation de la vie de l'école? Récoltez les idées du groupe sur ce que vous pourriez faire.
6. À qui peux-tu t'adresser lorsque tu as des problèmes à l'école ou lorsque tu as l'impression que tu es désavantagé-e?

SAVAIS-TU...

- que dans le monde, 60 millions d'enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école?²⁴
- qu'aux États-Unis, une année d'études à l'université coûte en moyenne 33'000 dollars²⁵, alors qu'en Suisse les étudiant-e-s ne paient en moyenne que 1500 francs d'écologie par année?²⁶

JONAS

Jonas a 25 ans. Jusqu'à ses 16 ans, il a fréquenté une école pour aveugles. « Là-bas, tout le monde est pareil. De plus, tu apprends des choses pratiques comme t'orienter en ville, par exemple. » Néanmoins, c'était clair pour lui : il voulait aller au gymnase. Il réussit, mais ce fut difficile : « Tu dois beaucoup plus t'organiser. Tu dois regarder s'il existe les livres et les documents en numérique afin que tu puisses les écouter sur l'ordinateur ou les faire traduire en braille. Le rôle de l'enseignant-e est souvent déterminant. » Est-ce l'école publique ou l'école pour aveugles qui est meilleure? Jonas répond : « Je trouve qu'un mélange serait bien. Ce qui est important, c'est que les personnes concernées puissent mener une vie autonome et qu'on leur demande : Qu'est-ce qui te convient le mieux? »

ACTUELLEMENT

Des étudiant-e-s de l'Université de Bâle ont fondé le projet « Auditoire ouvert ». L'idée est de permettre à des réfugié-e-s de suivre des cours à l'université. Beaucoup de réfugié-e-s ont fait ou étaient en train de faire des études dans leur pays d'origine au moment de leur fuite. Cependant, il y a différentes raisons qui rendent la poursuite de ces études en Suisse compliquée. Ce projet couvre leurs frais d'études afin qu'ils aient tout de même accès à certains cours.